

Charte de gestion de vos données personnelles médicales

Votre professionnel de santé fait partie de la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)** multisite de Sète.

Qu'est-ce que la MSP de Sète ?

La MSP de Sète est composée des professionnels de santé des professions suivantes : médecins généralistes, médecins spécialistes, pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues, orthoptistes, sage-femmes, diététiciens-nutritionnistes, ergothérapeute et psychomotriciens.

L'ensemble des sites d'exercice sont localisés sur la commune de Sète. La MSP a donc *autant de sites que de lieux d'exercice* des différents professionnels de santé signataires du projet de santé.

La MSP de Sète forme ainsi **une équipe pluriprofessionnelle de santé** travaillant de manière coordonnée au service de sa patientèle. Cet exercice coordonné nous permet *de favoriser la proximité des soins et de vous apporter une meilleure continuité des soins* grâce notamment à :

- Un suivi médical partagé
- Une coordination des soins
- Une réflexion pluriprofessionnelle autour de votre santé
- Une action de santé publique

Comment communiquons-nous ?

Pour communiquer, nous utilisons le logiciel métier WEDA qui est un système d'information *partagé et sécurisé*. Il est référencé « Ségur ».

Dans le cadre de la MSP, des informations médicales personnelles – *comme les observations de votre médecin, les ordonnances et examens complémentaires entre autres* – peuvent être échangées entre les différents acteurs de santé.

Ces échanges de données sont importants afin *d'améliorer votre prise en charge et la coordination de vos soins* : protocoles de prise en charge, réunions de concertations pluriprofessionnelles, parcours de soins...

Comment est organisée la gestion de vos données personnelles médicales ?

Vos données personnelles médicales seront accessibles à tous les médecins de la MSP. Il va de soi que les médecins qui ne vous prennent pas en charge s'engagent, par déontologie professionnelle, à ne pas consulter votre dossier. Certaines consultations pourront demeurer privées à votre seul médecin si vous le souhaitez.

Pour les autres professionnels de santé, il vous appartient ensuite de décider l'accès à vos données personnelles médicales de manière globale ou personnalisée.

Après discussion avec votre médecin, vous pourrez **remplir avec lui un questionnaire relatif à la gestion de vos données personnelles médicales** :

- Autorisant ou non, ou partiellement l'accès à vos données personnelles médicales
- À tous les professionnels de la MSP amenés à vous prendre en charge, ou seulement ceux que vous nous indiquerez

Cet accès est révoquant ou modifiable à tout moment sur simple demande.